

REGLEMENT

Le RACING CLUB DE LENS organise pendant le championnat de ligue 2, 2011/2012 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Défi ALLIANZ ».

Le règlement complet est déposé auprès de la SCP DUCATTEAU DELECROIX DUPONT, Huissiers de Justice associés sis 18 rue du Pot d'Étain à BETHUNE (62400)

Article 1 : Organisateur

Le Racing Club de Lens SA Société Anonyme au capital de 3 271 125 € dont le siège social est sis Avenue Alfred Maes 62300 LENS, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés d'ARRAS sous le numéro 335 259 990 ci-après désigné, l'organisateur organise un jeu intitulé « Défi ALLIANZ », Jeu Gratuit sans obligation d'achat qui aura lieu pendant toute la durée du championnat de ligue 2, 2011/2012 et plus précisément à chaque match de 2^{ème} division se déroulant au stade Bollaert dans le cadre dudit championnat.

Il est précisé que ce jeu débutera lors de la rencontre Racing Club de Lens / MONACO initialement prévue le lundi 29 Août 2011 exceptionnellement pour cette rencontre et uniquement pour cette rencontre, l'inscription et la participation à ce présent jeu se fera exclusivement via tirage au sort sur l'application Défi Allianz de la page Fan Facebook.

Il est gratuit et sans obligation d'achat, rien n'est à payer pour y participer. Ainsi, les frais de connexion au site éventuellement occasionnés seront remboursés par le Racing Club de Lens.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France. Le règlement s'applique par conséquent à tout participant qui participe au jeu.

Article 2 : Conditions de participation

Pourront participer au jeu les personnes physiques majeures au moment de leur inscription sur l'application sur la page fan Facebook « Défi ALLIANZ » (www.facebook.com/defiallianz) et résidant en France métropolitaine y compris la Corse.

Ne peuvent participer au jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que :

- les mandataires sociaux et employés du Racing Club de Lens et de la société ALLIANZ
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu
- les personnes ayant été sélectionnées lors des années précédentes mais pour la saison 2011/2012 elles sont exceptionnellement autorisées à participer de nouveau au jeu défi Allianz.

Article 3 : Comment participer au Défi Allianz

A chaque rencontre à domicile du Racing Club de Lens, dans le cadre du championnat de France de Ligue 2, une participation au jeu Défi Allianz sera ouverte à toute personne remplissant les conditions énoncées à l'article 2 et respectant les dispositions ci-après.

La participation au jeu peut s'effectuer de la manière suivante :

- via la page fan Facebook « Défi ALLIANZ » : www.facebook.com/defiallianz en se rendant sur l'onglet du jeu Défi Allianz

Le jeu débutera pour la première fois le 19 Août 2011 pour se terminer le 24 Août 2011 à minuit pour la rencontre Racing Club de Lens / Monaco.

Pour les rencontres suivantes se déroulant dans le cadre du championnat de Ligue 2 et se jouant au stade Félix Bollaert, la mise en ligne du jeu Défi Allianz débutera le jour suivant de la clôture de la session précédente à minuit pour se terminer à minuit 5 jours avant la date du match de la rencontre prise en référence (la date du match étant comprise pour la computation des délais).

Exemple : Rencontre RCLens / Monaco : date du match fixée au 29/08/2011, clôture du jeu 5 jours avant la date du match, soit le 24/08/2011 minuit, la date du match étant reprise dans le calcul. Mise en ligne pour le match RCLens / Boulogne prévue le 16/09/2011. Il s'agit de la rencontre suivante à domicile. Mise en ligne du jeu Défi Allianz le 25/08/2011 minuit, clôture du jeu le 11/09/2011 à minuit.

Toute participation ou inscription incomplète, inexacte ou reçue hors les délais ci-dessus mentionnés ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs e-mails.

Limité à une participation par personne (même nom, même prénom, même adresse) et pour chaque rencontre, pour le tirage au sort et/ou pour le jeu virtuel « la barre transversale ».

Il est interdit de :

- Entraver ou perturber les services, les serveurs, les réseaux connectés à la page fan Facebook « Défi Allianz » ou refuser de se conformer aux conditions requises, aux procédures, aux règles générales ou aux dispositions réglementaires applicables aux réseaux connectés à la page fan Facebook « Défi Allianz ».
- Violer, intentionnellement ou non, toute loi ou réglementation locale, nationale ou internationale en vigueur
- Usurper une identité ou se faire passer pour une autre personne ou entité.
- Se livrer à des déclarations portant atteinte à l'organisateur et son sponsor ainsi qu'aux dirigeants et/ou collaborateurs de ces sociétés
- Porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image et à la réputation de l'organisateur et son sponsor ses filiales et/ou maison mère, ainsi qu'aux dirigeants et/ou collaborateurs de ces sociétés

Article 4 : Sélection des participants

Deux participants seront sélectionnés dans les conditions ci-après énoncées afin de relever le Défi Allianz, lors de la mi-temps des matchs à domicile se déroulant au Stade Félix Bollaert dans le cadre du championnat de France de Ligue 2.

La sélection de ces deux participants sera opérée de la façon suivante :

- un participant sera sélectionné par tirage au sort après avoir valablement participé au jeu Défi Allianz dans les conditions exposées à l'article 3
- un second participant sera sélectionné via le jeu virtuel « la barre transversale » disponible sur la page fan Facebook « Défi Allianz », l'internaute sélectionné étant celui qui réalisera le meilleur score. En cas d'égalité au nombre de points, un tirage au sort sera réalisé parmi les ex aequo.
- Un troisième participant, *tiré au sort* sera convoqué pour pallier à une éventuelle absence d'un des 2 candidats précédents. *En cas de présence des 2 participants, ce dernier deviendra alors d'office le participant « tiré au sort » du Défi suivant.*

● Le tirage au sort

Chaque internaute peut s'inscrire au tirage au sort, pour participer au Défi Allianz en :

- **s'inscrivant** via l'**application « défi Allianz »** disponible sur la page fan Facebook « Défi Allianz » : le participant doit autoriser l'application : cela implique d'accepter le règlement du jeu et d'autoriser l'utilisation de l'adresse mail pour le tirage au sort. Enfin, le participant doit cliquer sur le bouton « tirage au sort »

Le tirage au sort sera effectué à partir des inscrits de la page fan Facebook Défi Allianz participant au jeu flash « la barre transversale ». **Le tirage au sort s'effectuera 4 jours avant la date du match pris en référence.**

Le gagnant sera contacté par téléphone ou par mail à l'issue de chaque tirage au sort.

Il lui sera communiqué l'adresse mail à laquelle il sera tenu impérativement de confirmer sa présence lors de la mi-temps du match afin de relever le Défi Allianz. A défaut, le sélectionné sera déchu de tout droit de participation.

L'acceptation devra être matérialisée par l'envoi d'un mail à une adresse mail communiquée lors de la transmission du résultat. En l'absence d'acceptation expresse 2 jours avant la date du match (minuit), il sera de nouveau procédé à un tirage au sort afin de déterminer le sélectionné.

Deux personnes procéderont au tirage au sort et seront choisies parmi les personnes ci-après désignées à savoir :

- Mme Emmanuelle CABRERA
- MR Pierre DO
- Ou en cas d'absence ou de maladie un membre de l'agence NEXTIDEA.

• Le jeu « de la barre transversale »

Un sélectionné sera également déterminé par le Défi Allianz en jouant virtuellement au jeu flash « la barre transversale ».

Pour participer, il est impératif de :

- 1) se rendre sur la plate-forme Facebook et accéder à son compte utilisateur Facebook;
- 2) Devenir membre de la page <https://www.facebook.com/defiallianz>
- 3) accéder et autoriser l'application « Défi Allianz », disponible 24h sur 24 sous réserve d'éventuelles opérations de maintenance, (la date et l'heure limites de connexion telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice faisant foi) ;
- 4) suivre les instructions du Jeu mises en ligne, notamment autoriser l'application

Pour être sélectionné, le participant devra effectuer le meilleur score sur le jeu virtuel « la barre transversale » durant la période de jeu. En cas d'égalité au nombre de points, un tirage au sort sera effectué entre les ex aequo.

Les points seront alloués de la façon suivante :

- 3 points pour chaque tir sur la cible sur la barre transversale
- 1 point pour chaque tir sur un des poteaux/barre transversale (proche de la cible)

Afin d'augmenter ses chances d'être tiré au sort, le participant au jeu défi allianz aura la possibilité d'inviter des amis à jouer au jeu défi allianz. Pour chaque « ami invité » et ayant participé correctement au jeu, multipliera sa participation au tirage au sort donc ses chances d'être tiré au sort (ex : 1 invitation ami=1 participation supplémentaire au tirage au sort)

Toute fraude informatique, par quel que procédé technique que ce soit, permettant de fausser le bon déroulement du jeu, et notamment celles permettant de dépasser le nombre de participation autorisé, est proscrite. La violation de cette règle entraîne l'élimination immédiate de son auteur au jeu.

Article 5 : Déroulement du jeu :

A la mi-temps de chaque rencontre à domicile du Racing Club de Lens, dans le cadre du Championnat de France de Ligue 2, les deux participants sélectionnés tenteront de relever le « Défi Allianz ».

Les deux sélectionnés disposeront de deux essais pour frapper dans un ballon placé à une distance de 35 mètres ou 18 mètres ou du Point de Pénalty de la cage du but, ceci afin de tenter de toucher la barre transversale avec ledit ballon (une seule frappe sera autorisée par essai).

Avant de réaliser leurs 2 essais, les deux candidats opteront individuellement et définitivement pour une distance comprise entre la cage du but et l'endroit de la frappe du ballon (l'endroit de la frappe devant obligatoirement de situer face au but).

Trois options de distance sont offertes aux candidats :

- 35 mètres
- 18 mètres
- Du Point de Penalty

La distance retenue par le candidat sera définitive et c'est de cette distance qu'il tentera de toucher la barre transversale dans les conditions suscitées.

La distance choisie par le candidat déterminera le lot pour lequel il concourt :

- 35 mètres : le week end
- 18 mètres : un TV Full HD
- Du Point de Penalty : un I Pad

Une fois qu'un joueur a été sélectionné à participer au Défi Allianz (que ce soit par tirage au sort ou par le jeu virtuel), il ne pourra plus être sélectionné.

Défis Événementiels Exceptionnels :

A l'occasion du Défi ALLIANZ à la mi-temps du match RCL-Châteauroux du 20 décembre 2011 :

Recrutement classique de 2 candidats majeurs qui auront le droit de venir accompagnés d'un enfant (-18 ans) de leur entourage.

- L'adulte dispose des 2 essais habituels avec les 3 choix de distance / lots identiques
- Le mineur dispose d'un unique essai / uniquement 2 choix de distance : point de pénalty ou des 18 mètres / lots identiques (ipad depuis le point de pénalty / TV depuis les 18 mètres)

➤ Si la barre est touchée par les 2, chacun repart avec le lot défini en fonction de la distance choisie

Article 6 : Lots

Les deux sélectionnés se verront remettre chacun un sac (valeur commerciale 12,00 € HT), un ballon (valeur commerciale 11,50 € HT), un tee-shirt (valeur commerciale 17,60 € HT) ainsi que deux places en Delacourt 0 (zéro) (valeur commerciale unitaire de 7,37 € TTC) (une seule participation possible par rencontre et pour l'ensemble du jeu sur la saison).

Le ou les participants qui avec succès aura ou auront percuté avec le ballon la barre transversale du but, dans les conditions susmentionnées, se verra remettre selon la distance à laquelle se trouvait le ballon de la cage du but lors de la frappe :

- 35 mètres : un week end VIP pour deux personnes à Londres pour assister à la finale de football des JO 2012, valeur commerciale 3634 euros TTC pour deux personnes comprenant le transport, l'hébergement, un dîner au club France. Sont exclues les assurances et les dépenses personnelles.

Seul ce lot sera attribué qu'au deux premiers sélectionnés et heureux gagnants ayant touché la barre transversale des 35 mètres comme mentionné et ceci pendant toute la durée du jeu de la saison 2011/2012 (en d'autres termes seuls deux week end pourront être gagné pendant toute la saison 2011/2012

- 18 mètres : un TV Full HD 40 pouces d'une valeur commerciale de 650,00 € TTC
- Du Point de Pénalty : un Ipad d'une valeur commerciale de 499,00 € TTC

Les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de toute autre chose. Ils ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Publication des résultats / remise des lots

Les deux sélectionnés par tirage au sort seront informés de leur sélection par courrier électronique, à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation ou par téléphone dès la fin du tirage au sort, ce dernier se déroulera 4 jours avant chaque rencontre.

Les deux sélectionnés se verront remettre leurs places de match, en tribune Delacourt niveau 0 du stade Bollaert, au point de rendez-vous, 1h30 avant le coup d'envoi du match. Toutes ces informations leurs seront communiquées par téléphone ou par mail lors de l'information de leur sélection.

A défaut de respecter ce délai impératif il sera considéré sans contestation possible, que le finaliste renonce à sa participation au présent jeu.

Pour participer au Défi Allianz, le candidat se rendra par ses propres moyens et à ses frais au Stade Bollaert afin de relever ledit défi. Aucun frais de quelque sorte ne sera couvert ou pris en charge, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

Du seul fait de l'acceptation de son lot, chaque participant gagnant autorise expressément le Racing Club de Lens et son sponsor ALLIANZ à utiliser ses nom, prénom, image ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans le cadre de tout message/manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le Site du Racing Club de Lens en France ou à l'étranger, et/ou sur le site du sponsor ALLIANZ pendant une période de un an, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

Article 8 : Remboursement des frais de connexion

7.1 Seuls les frais de participation réellement engagés seront remboursés sur demande écrite adressée au Racing Club de Lens, Avenue Alfred Maes 62300 Lens qui ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de problème de coupures de communication, de difficultés de connexion ou de panne de lien Internet. Conformément aux dispositions de l'article L.121-36 du Code de la consommation, l'accès au formulaire et la participation au jeu qui y est proposée sont entièrement libres et gratuits, de sorte que les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités suivantes. Un seul remboursement, par participant pendant la durée de

l'opération (même adresse mail) est admis, à la condition que le participant soit résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

7.2 Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de Communication et dans la limite de 0.15 €, les frais de connexion sur le site pour la participation au jeu seront remboursés par chèque, sur demande du participant adressée dans le mois du débours de ces frais, le cachet de La Poste faisant foi, dans les deux mois de la réception de la demande du participant et celui de la connexion Internet (forfait 0.15 €) pour la participation au jeu, peuvent être obtenus par simple demande écrite, accompagnée d'un RIB ou d'un RIP à adresser au Racing Club de Lens contenant les éléments suivants :

- l'indication de ses nom, prénom, adresses mail et postale,
- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site,
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site.

Un seul remboursement par participant.

Article 9 : Limitation de responsabilité

La participation du Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, le Racing Club de Lens et/ou ALLIANZ se saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que le Racing Club de Lens et/ou ALLIANZ ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour

quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Article 10 : Cas de force majeure / réserve de prolongation

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

Toute modification du Règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le Racing Club de Lens se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prêtes-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Concours sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

En cas de manquement de la part d'un Participant, Le Racing Club de Lens se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 11 : Données nominatives

Les informations nominatives peuvent être utilisées par le Racing Club de Lens pour répondre aux demandes et pour proposer ses produits et ceux de ses partenaires, sauf désaccord de la part du participant.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque Participant a un droit d'accès, de rectification d'opposition ou de radiation des informations le concernant, en écrivant au Racing Club de Lens, Avenue Alfred Maes BP 275 62305 Lens Cedex

Article 12 : Dépôt et consultation du règlement

Le Règlement complet est déposé à la SCP DUCATTEAU, DELECROIX, DUPONT, Huissiers de Justice associés à Béthune.

Il est possible de consulter et d'imprimer le Règlement sur le Site www.rclens.fr et/ou sur la page fan Facebook « Défi Allianz ».

Enormis l'Hypothèse développé plus après d'amis invités qui auront participé correctement au jeu déclenchera une participation supplémentaire au tirage au sort hormis pour le premier défi lors de la rencontre Lens Monaco du 29/08/2011 puisque l'inscription et la participation au présent jeu ne se fera qu'exclusivement, via la page Fan Facebook et permettra la désignation par tirage au sort des deux sélectionnés.